



Madame Amélie de Montchalin
Ministre
Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 2 juin 2022

MARTINE BERTHET

Nos refs : MB/PS

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

Madame la Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention concernant les dispositions du « bail mobilité » prévu par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 *visant à porter évolution du logement, de l'aménagement et du numérique* (ELAN).

En effet, j'ai été sollicitée par une jeune femme en fin d'études qui a pu bénéficier de ce type de bail pendant plusieurs années à Paris. Aujourd'hui diplômée et en passe de signer un contrat à durée indéterminée, elle rencontre de grandes difficultés pour se reloger. Dans la loi ELAN, le « bail mobilité » cible les étudiants, les stagiaires, les personnes en formation professionnelle, en contrat d'apprentissage, en service civique, en mutation professionnelle et en mission temporaire. Il n'est cependant pas étendu aux étudiants en cours de recrutement. Une fois diplômés, les étudiants voient donc leur « bail mobilité » résilié d'office avant même qu'ils ne soient embauchés. Ne disposant alors que de faibles revenus, ils se trouvent souvent dans l'incapacité de se loger.

Nos jeunes ont déjà bien souffert de l'incertitude générée par la crise sanitaire. Pour qu'ils puissent aborder leur vie professionnelle dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire de les accompagner au mieux. Une solution pourrait être de prolonger de plusieurs mois le bénéfice du « bail mobilité » aux étudiants justifiant d'une promesse d'embauche ou de difficultés financières afin qu'ils vivent sereinement la transition entre leurs études et leur début de carrière. Cela va dans le sens de ce qu'a proposé ma collègue Alexandra Borchio Fontimp, Sénatrice des Alpes Maritimes, dans la question écrite qu'elle a adressée à Madame la Ministre déléguée du logement Emmanuelle Wargon, le 21 avril dernier.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet